

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

4) NNEE 1960 -1- N° 58 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement;

DECRETE :

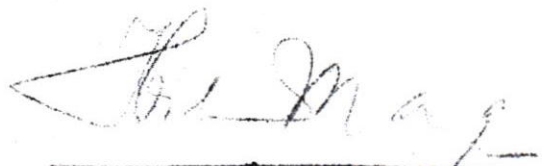
ARTICLE 1er. - Mr. Moïbi LASSISSI, Ministre des Travaux Publics est chargé d'assurer l'intérim de Mr. Georges GAVARRY, Ministre de l'Economie et du Plan et de Mr. François APLOGAN, Ministre des Finances, pendant la durée de leur absence.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 14 MARS 1960

AMPLIATIONS :

Tous Ministres et
Secrétaires d'Etat 14
HAUSSAIRE 1
ASSEMBLEE 3
P.C.M. 3
S.G.C.M. 4


Hubert MAGA